

Seine-Saint-Denis : classement d'une enquête pour agression sexuelle visant le principal d'un collège



Deux surveillantes avaient déposé plainte pour des faits commis selon elles dans la nuit du 24 au 25 mai dernier dans l'internat de ce collège de Noisy-le-Grand. @ Capture d'écran Google Street View

Ouverte après des accusations portées par deux surveillantes, l'enquête pour agression sexuelle visant le principal du collège international de Noisy-le-Grand et son adjoint a été classée sans suite.

L'enquête pour agression sexuelle visant le principal du collège international de Noisy-le-Grand, en Seine-Saint-Denis, ainsi que son adjoint, ouverte après des accusations portées par deux surveillantes, a été classée sans suite pour « *absence d'infraction* », a appris mercredi auprès des avocats des deux hommes. Les deux surveillantes avaient déposé plainte pour des faits commis selon elles dans la nuit du 24 au 25 mai dernier et une enquête avait été ouverte pour agression sexuelle et violation de domicile.

À l'époque, elles avaient accusé le chef d'établissement et son adjoint de s'être introduits, en état d'ébriété, dans la chambre de l'une d'elles, affectée à la surveillance de nuit dans l'internat, et d'avoir eu des gestes déplacés à son encontre. Selon leurs déclarations, ils auraient auparavant tenté de pénétrer de force dans la chambre de l'autre plaignante.

Impossibilité de joindre l'une des plaignantes. Selon un procès-verbal de police, l'enquête préliminaire a été classée sans suite par le parquet de Bobigny le 24 septembre au vu notamment des « *antécédents* » et des « *déclarations* » des mis en cause, de l'impossibilité de joindre une des plaignantes, et d'obtenir de l'autre plaignante un examen médical réalisé par une unité médico-judiciaire (UMJ).

« **Leur réputation a été salie** ». « *Le principal et son adjoint, présumés innocents, ont été dans un premier temps publiquement présentés comme auteurs d'infractions extrêmement graves, et traités comme si leur culpabilité ne laissait aucun doute. Leur réputation a été salie, leurs carrières brisées, leurs familles bouleversées* », ont dénoncé leurs avocats, **Marie Dosé** et **Francis Triboulet**, dans un communiqué transmis.

Ils ont annoncé leur intention de déposer plainte à l'encontre des deux surveillantes pour « *dénonciation calomnieuse* » face à des « *accusations absurdes* ». Ils ont aussi regretté que « *le rectorat ne les ait toujours pas réintégrés* » au sein du collège. Le rectorat a indiqué qu'une « *procédure administrative* » était en cours. « *En fonction de ses conclusions, les dispositions adaptées seront prises* », a ajouté le rectorat. ■